

Sixième Conférence Africaine sur la Population

Ouagadougou, 5-9 Décembre 2011

<http://uaps2011.princeton.edu>

Problématique des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la zone pastorale de Yallé, province de la Sissili, Burkina Faso.

Dr. BIDIMA Yamba

Université de Ouagadougou (Labo-Pluri : UO-04)

Département de Sociologie

UFR des Sciences Humaines

E-mail : yambabidima@yahoo.fr

PLAN DE PRESENTATION

I. Contexte

II. Problématique

III. Objectifs de la recherche

IV Hypothèse

V. Méthodologie

VI. Résultats

I. Contexte

L'économie du Burkina Faso repose sur l'agriculture et l'élevage qui occupent 80% de la population. Avec un cheptel national estimé à plus de 8 millions de bovins, 19 millions de petits ruminants, 35 millions de volailles et 2 millions de porcins (MRA, 2008), le sous-secteur de l'élevage contribue, pour plus de 18 % du Produit Intérieur Brut (PIB). La part des produits animaux en valeur, représente 26% des exportations, et constitue le troisième poste d'exportation en importance du pays après l'or et le coton. La zone agro-sylvo-pastorale la province de la Sissili (Yallé) est la seule dans toute la région du Centre-Ouest.

Historique de la Zone pastorale

Durant les années soixante-dix, la sécheresse sévissait avec acuité dans les pays sahéliens. Un énorme déséquilibre des écosystèmes agricoles et pastoraux dû à ces aléas climatiques s'installa. Le résultat fut une situation de crise et de vulnérabilité des populations et du cheptel.

Conséquences

Déplacements massifs de populations du Burkina, des zones à pluviométrie déficitaire vers les zones humides, à la recherche de meilleures conditions de vie. Ces zones venaient à peine, d'être libérées du fléau de l'onchocercose.

Les acteurs institutionnels

L'Etat du Burkina Faso

Les partenaires au développement

ONG

Producteurs

Création et finalités de zones pastorales :

- Sécuriser les activités de production par l'intégration agriculture-élevage
- Promouvoir l'élevage par la sédentarisation progressive des éleveurs afin d'assurer la sécurité alimentaire, sanitaire des humains et du bétail.
- améliorer les conditions de vie des producteurs
- Favoriser une cohabitation pacifique sur le terrain entre les producteurs
- Freiner l'hémorragie de la population active et du cheptel hors du territoire national
- organiser les éleveurs et intensifier les productions animales pour le marché ;
- lutter contre la désertification et gérer rationnellement les ressources naturelles ;
- assurer une gestion concertée de l'espace et des ressources naturelles ;

Actions institutionnelles et techniques

Aménagements :

- d'espaces de pâtures et d'habitation
- de pistes à bétail
- de pistes rurales
- Installation d'infrastructures d'élevage (points d'eau, parcs à vaccinations, etc)
- de zones de délestage, de refuge en hivernage ou de repos pour le troupeau transhumant venant d'autres régions
- Installation de comités de gestion des terroirs (CVGT) qui avait vocation à impliquer davantage les communautés dans la réalisation des actions de développement local

C'est ce contexte qui a occasionné la mise en place de la zone agro-sylvo-pastorale la provinces de la Sissili (Yallé) ainsi que celles de du Zoundwéogo (Sondré-est, Niassa, Lullinobéré), du Kéné Dougou (Samorogouan), de la Comoé (Sidéradougou) et du Boulgou (Nouaho). Les zones pastorales sont identifiées comme telles par les schémas national, régional, provincial et d'aménagement du territoire et affectées à la réalisation d'opérations de mise en valeur pastorale.

La zone pastorale de Yallé fut créée en 1973 et dispose d'un Arrêté de délimitation de son pourtour depuis 1989. Elle fait partie des 26 zones pastorales aménagées du Burkina. Elle couvre une superficie approximative de 40 000 hectares. Elle est subdivisée en neuf (9) Unités Pastorales (UP) de développement réparties dans le bassin du fleuve Sissili. Elle est située à cheval entre les départements de Biéha, (province de la Sissili) et Cassou (province du Ziro). Elle est limitée au nord par les villages de Sourou et de Sapio, à l'ouest par les villages de Niessan et Bonapio, Névri, Livara et Yallé, au sud par les villages de Danfina, Yelboug, Pissié, Nabore et à l'est, par ceux de Nebou et Livara. Elle est divisée en deux parties par la nationale qui relie Ouagadougou-Léo.

Acquis de ces politiques Etatiques

Malgré les acquis des aménagements de ces zones pastorales qui sont d'ordre politique (volonté politique manifeste de promotion de l'élevage), technique (renforcement des capacités des producteurs), socio-économique (transformation laitière) écologique (préservation de l'environnement, insertion harmonieuse de l'élevage dans le processus de développement des activités agro-sylvo-pastorales), promotion du dialogue entre les éleveurs et les agriculteurs (fourniture d'animaux de trait aux agriculteurs), elles ne sont pas parvenues à enrayer les tensions et les conflits divers. C'est pourquoi, aujourd'hui encore, des conflits entre agriculteurs et éleveurs, sans cesse croissants et de plus en plus violents, persistent. Ils remettent en cause, non seulement, la sécurité alimentaire des humains et du bétail mais constituent parfois, des atteintes à la vie des différents producteurs.

II. Problématique

II.1 Problème général :

La sécurisation foncière des activités agro-sylvo-pastorales dans les zones spécifiques représente un enjeu majeur pour le développement socioéconomique du Burkina Faso. Or, avec l'accroissement de la population humaine et animale, la persistance des systèmes de production extensifs, et de nos jours, l'émergence de nouveaux acteurs (agrobusiness), on assiste, de plus en plus, à des pressions qui ont pour conséquences, la réduction drastique des espaces pastoraux.

II.1 Question générale : Comment les populations (*Moose, Sissala, Nuni, Peulh*, etc) vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone pastorale de Yallé, s'approprient-ils l'espace rural (accès, usage, transmission des ressources naturelles).

II.2 Question spécifique ;

Quelles sont les causes, conséquences et modes de résolution des conflits dans la zone agro-sylvo-pastorale de Yallé ?

II.3 Cette recherche participe de plusieurs champs d'investigation, allant de l'anthropologie des professions et des organisations (Dubar, 1999) à celle de la sociologie des conflits (Touzard, 1998) et de sociologie de l'environnement (Stern, 2010).

III. Objectifs de la recherche

L'objectif global est de contribuer à sécuriser le foncier rural dans la zone agro-sylvo-pastorale de Yallé dans le respect des principes de la gestion durable des ressources naturelles au Burkina Faso.

Objectifs spécifiques

- ✓ Identifier les formes et niveaux d'organisations socioéconomiques ou professionnelles des producteurs
- ✓ Déterminer les modes d'appropriation de l'espace et du foncier par les acteurs
- ✓ Identifier les causes des tensions et conflits sociaux
- ✓ Analyser leurs modes de gestion

IV Hypothèse principale : Les modes d'appropriations contrastés du foncier par les producteurs ainsi que leurs déficits organisationnels provoquent des conflits entre migrants et autochtones vivant dans les zones spécifiques.

IV. Méthodologie

IV.1. La démarche de notre étude est qualitative

Elle s'intéresse aux discours, aux représentations, aux vécus et aux pratiques des enquêtés. Les techniques de production des données utilisent comme moyens d'investigation :

- ✓ La revue documentaire
- ✓ L'observation directe
- ✓ Les entretiens individuels semi-directifs ainsi que les entretiens collectifs

IV.2 Populations d'enquête

- Populations cibles: ce sont les producteurs c'est-à-dire les agriculteurs et éleveurs vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone pastorale de Yallé
- Personnes ressources :

➤ **Leaders communautaires enquêtés**

- Chefs de villages
- Chefs de quartiers
- Chefs de terre
- Propriétaires terriens
- Chefs des unités pastorales
- Responsables des organisations, associations et groupements Villageois

➤ **Autorités administratives ou politiques enquêtées**

- Maires, -Préfets
- Haut commissaire de la province de la Sissili
- Conseillers villageois de développement (CVD)
- Conseillers Municipaux

➤ **Services techniques déconcentrés de ministères**

- Direction Générale des Espaces et Aménagements Pastoraux (DGEAP)
- Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Hydraulique
- Direction Provinciale des Ressources Animales (DPRA) ;
- Direction Provinciale de l'Environnement et du développement durable (DPEDD)
- Direction Provinciale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (DPASSN);
- Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'alphabétisation (MEBA);

- Direction Provinciale du Ministère de Promotion de la Femme (DPPF)
- Commissariat de Police de Léo (MATD) ;
- Brigade de Gendarmerie de Léo;
- District Sanitaire de Léo, CMA, CSPS;

V. 2 Techniques d'analyse des données

Dépouillement manuel des entretiens et analyses de contenu (lectures répétées des données, synthèses thématiques et constructions des catégories de significations).

V. Résultats

V.1 Résultat 1 : Les contraintes liées aux formes et niveaux d'organisations socioéconomiques ou professionnelles des producteurs sont Identifiées

Dimensions des contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
Niveau d'organisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de formations techniques des producteurs - Manque de partenariat -Insuffisance de suivi et d'encadrement - Faible capacité financière - Analphabétisme des membres) - Déficit de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de dynamisme des organisations - Ralentissement des activités -Tensions entre producteurs 	Renforcer les capacités techniques des producteurs (Formation à la gestion et aux recherches de partenaires),

V.1 Résultat 2 : Les modes d’appropriation de l’espace et du foncier par les acteurs sont déterminés selon les modalités suivantes :

- ✓ Dons
- ✓ Vente licites ou illicites de terre
- ✓ Prêt à durée limitée pour les éleveurs transhumants
- ✓ Prêt à durée illimitée pour les éleveurs résidents
- ✓ Installé par l’administration de la zone pastorale

Si la terre est encore octroyée dans cette partie du Burkina, elle est surtout vendue aux agrobusiness ou prêtée. Lorsqu’elle est prêtée aux éleveurs par les instances en charge de la gestion de la terre (chefs de terre ou de quartiers, chefs de villages), cette transaction foncière prend un caractère illimité quand le bénéficiaire est un résident dans la zone pastorale. Dans le cas contraire, la cession est temporaire et limitée. Toutefois, s’il n’y a pas une valeur marchande reconnue pour la majorité des enquêtés, nous pouvons nous interroger cependant sur les formes de reconnaissances et d’attachement que le bénéficiaire peut manifester à l’égard de son généreux donateur.

V.1 Résultat 3 : Identification des causes des tensions et conflits sociaux dans la zone pastorale

<p>Activités agro-syvo-pastorales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dégâts sur les surfaces cultivées provoqués par un mauvais gardiennage du bétail ou la divagation des animaux - Empiètement d’espaces de culture liés aux occupations anarchiques - Obstruction des pistes à bétail par les champs d’agriculteurs - Sentiment d’attachement à 	<p>-</p> <p>Conflits entre agriculteurs et éleveurs</p> <p>Risques de fragilisation de la relative cohésion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques d’insécurité foncière préjudiciable à la production agropastorale - Sentiments de 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des commissions villageoises, départementales et provinciales de conciliation -Créer un cadre de concertation entre population vivant dans la zone pastorale et celle riveraine
--	--	--	--

<p>Raisons des conflits liés à la transhumance</p> <p>Hydraulique villageoise</p>	<p>la terre des ancêtres, autochtonie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentation socioculturelle de la terre contraires à l'esprit des textes en vigueur -Vols d'animaux (petits ruminants en particulier) -Fréquentations et exploitations non autorisées de l'espace pastoral - <p>Des maladies propagées par le bétail transhumant au sein du troupeau de résidents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des transhumants qui volent les animaux - Une surexploitation de la zone - Un tarissement et le saccage des points d'eau - Une occupation clandestine et anarchique de l'espace 	<p>xénophobie naissants</p> <p>Couloirs de transhumance et pistes à bétail obstrués par des champs d'agriculteurs</p> <p>Tensions et conflits relatifs aux points d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longues distances parcourues pour l'approvisionnement en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une structure faîtière de gestion de la zone pastorale - Matérialiser clairement les limites de chaque secteur de la zone pastorale par un bornage visible - <p>Sécuriser la zone par l'octroi de titres fonciers</p>
---	--	--	---

<p>Maladies animales</p>	<p>infrastructures hydrauliques en panne ou asséchées</p> <p>-Insuffisance d'infrastructures hydrauliques</p> <p>- Mauvaise gestion des infrastructures</p> <p>- Usages de produits sanitaires frauduleux</p> <p>- Absence de pharmacies vétérinaires</p> <p>- Non respect du calendrier vaccinal des animaux et</p> <p>- Insuffisance de parcs de vaccination</p> <p>- transhumance</p> <p>- Des transhumants qui volent les animaux</p>	<p>- Consommation d'eau des rivières et mares en saison hivernales</p> <p>- Maladies hydriques</p> <p>- Mortalité des animaux (petits ruminants)</p> <p>- Baisse de la productivité animale</p> <p>- Baisse des revenus des producteurs</p> <p>Des maladies propagées par le bétail transhumant au sein du troupeau de résidents</p>	<p>Réhabiliter les infrastructures abîmées dans tous les secteurs notamment à Banzawara (UP3) Bonapio (UP4), de Sourou (UP2) et les puits à grand diamètre de Yallé (UP5)</p> <p>- Réaliser des parcs de vaccination modernes en remplacement de ceux existant</p> <p>-Former et équiper 4 producteurs sur les techniques et le calendrier vaccinal du bétail</p> <p>- Rendre disponibilité les médicaments vétérinaires</p> <p>- Baisse le coût des médicaments</p> <p>-Augmenter le nombre de vétérinaires</p> <p>- Lutter contre la mouche tsé-tsé en finançant le projet en cours de conception de la DPRA</p> <p>- Multiplier les campagnes</p>
---------------------------------	---	--	--

<p>Environ- Nement</p>	<p>Pression démographique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surexploitation des terres -Dégâts causés par le troupeau contraint de traverser la forêt classée pour pouvoir accéder aux abreuvoirs -Sites de charbon de bois - Coupes abusives, clandestines et amputation des espèces ligneuses (bois vert ou mort) au motif que la forêt appartient à tous -Conflits liés à l’empiètement des espaces pastoraux par les agriculteurs -Conflits liés au difficile accès aux points d’eau et autres infrastructures situées à 	<p>Insuffisance d’aliments pour le bétail</p> <ul style="list-style-type: none"> - zones de pâture rétrécies - Disparition de certaines espèces végétales -Diminution des forêts -Menaces de l’équilibre précaire climatique 	<p>de vaccination</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un PS-Animal et un laboratoire à Beniou
-----------------------------------	---	--	---

	<p>l'intérieur de la forêt classée</p> <ul style="list-style-type: none">-Feux de brousse-Activités cynégétiques non autorisées-Champs d'agriculteurs situés autour des points d'eau d'abreuvement du bétail <p>-Une surexploitation de la zone par rapport à ses capacités de charge.</p> <p>-Un tarissement et le saccage des points d'eau</p> <p>-Une occupation clandestine et anarchique de l'espace pastoral</p> <p>Agrobusiness qui achètent de vastes superficies de terres cultivables</p>		
--	---	--	--

V.1 Résultat 4: Analyses des modes de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs

Instances d'intervention en cas de conflits :

- ✓ C'est le chef de terre
- ✓ C'est le chef de chaque unité pastorale
- ✓ C'est le chef de zone
- ✓ Ce sont les conseillers politiques
- ✓ C'est le CVD (comité villageois de développement)

En effet, une multitude d'acteurs entrent en ligne de compte (Chef de chaque unité pastorale et de l'ensemble de ces secteurs, responsables administratifs et politique, CVD, etc). Aujourd'hui, le foncier est donc l'objet de nouveaux enjeux socio-économiques et politiques. Ce qui entraîne, parfois, des tensions entre les acteurs qui ont des logiques d'appropriation des ressources naturelles divergentes. Cela contraint, constamment, les pouvoirs publics à légiférer sur cette question épineuse

Bibliographique

Aquino P. *Les options agropastorales des sahéliens et leurs évolutions dans le nord du Burkina Faso.* In Cahiers Agriculture, 7, 1998, PP. 93-103

Burkina Faso. *Atelier national de réflexion sur les zones pastorales au Burkina Faso. Etat des lieux des zones pastorales.* Ouagadougou, Ministère des Ressources Animales Septembre 2011

Dubar Cl., *Sociologie des professions.* Paris, Colin. 1999

Dubar Cl., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles.* Paris, Colin 1991.

Faure A. *Le pays Bissa avant le barrage de Bagré.* Paris/Ouagadougou, Sépia-ADDB 1996

Guiao A. M. & Guissou T *Eude pour l'accompagnement de l'occupation effective des fermettes dans la zone pastorale de Sondré-est.* Ouagadougou MRA 2005

Ouedraogo J-B ; *Violence et communautés en Afrique noire.* Paris, l'Harmattan 1997

Projet IAE. *Conflits ruraux et gestion des ressources naturelles en Afrique de l'ouest et du centre.* Actes du Forum International (les 24-26 mars 2003), Niamey 2004

Reynaut Cl. & al ; *Sahels, diversité et dynamique des relations société-nature.* Paris, Karthala 1997

Stern N. *Chaire de développement durable. Environnement, énergie et société. Gérer les changements climatiques, climat, croissance, développement et équité.* Leçon inaugurale, N°212, 2010

Touzard H. *Les médiations et la résolution des conflits.* Paris PUF 1998

Quelques textes d'orientations du Burkina Faso sur le pastoralisme et le foncier :

Cette réforme sera matérialisée par le Décret N°85-404/CNR/PRES/ du 4 Août 1985. Elle supprime d'emblée la propriété individuelle des fonds de terre désormais transférée à l'Etat par la création du Domaine Foncier National qui annule tous les titres fonciers précédents.

- Ordonnance n°84-050/CNR/PRES du 4 Août 1984 portant Réforme Agraire Foncière (RAF)
- Décret N°76-020/PRES/PL-DRET du 23 janvier 1976 portant définition des zones d'intervention de l'Aménagement des Vallées des Volta (A.V.V.)
- Raabo N° AN VI-0093 du 13/06/1989 portant délimitation de la zone pastorale de Yallé.
- Loi N°14/96 ADP du 23 mai 1996, portant Réorganisation Foncière et Agraire au Burkina Faso
- Juin 1997 : la création d'un Ministère des Ressources Animales chargé de piloter la politique de développement de l'élevage et d'impulser une nouvelle dynamique à ce secteur.
- Arrêté conjoint 2000-30/ MRA/MEE/AGRI/MEF/ MATS/MEM/MIHU/10/ PRES/PM/MRA 2006, portant réglementation du pâturage et de la transhumance du bétail au Burkina Faso

- Arrêté conjoint n°2000- 43 /MRA/AGRI/MEF/MATS/MEM/MIHU du 21/07/2000 portant règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs
- Loi 034-2002/An du 14 novembre 2002, portant Promulgation de la Loi d'orientation sur le pastoralisme au Burkina Faso
- Loi 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales
- Loi 034-2009/AN du 16 juin 2009, portant régime foncier rural

L'adoption de ces Lois illustre la volonté et l'intérêt que les autorités du Burkina Faso, accordent à la problématique de la sécurisation foncière